



LI VÎ D'VANT L'PONTWÈ

Journal de la République libre de Devant-le-Pont

Juillet 2026

Correspondant-Editeur: Marc Poelmans 29 rue des écoles, 4600 Visé 0495/12.29.09

Disponible en ligne <https://devantlepont.be>

marc.poelmans@skynet.be

www.1579.be

1926

Cent ans après, cette année 1926 reste LA référence pour les inondations.

Une petite plaque, aujourd'hui disparue, se trouvait sur la maison de Monsieur Massin Rue des Carmes à +/- 1 mètre de haut, elle signalait la hauteur de la crue.

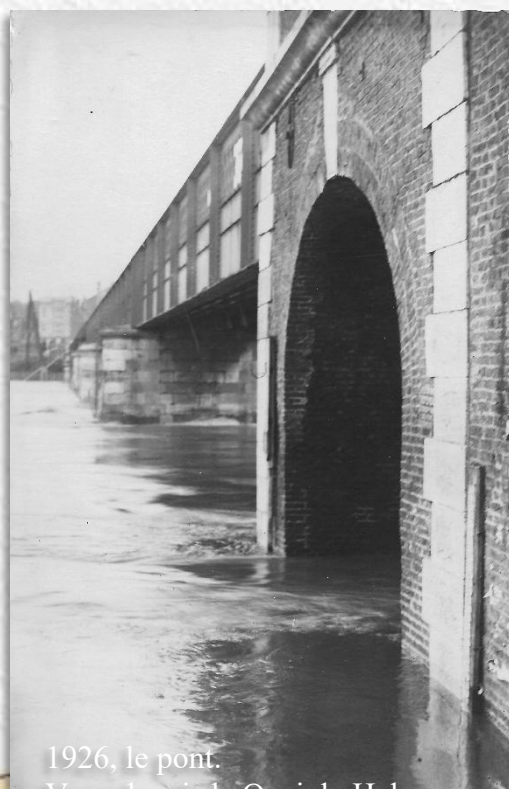
Des pluies très abondantes tombent spécifiquement du 26 décembre 1925 au 1^{er} janvier 1926.

Le bassin de la Meuse encaisse 104 mm d'eau alors que ses affluents en prennent de 60 à plus de 180.

Le débit de la Meuse à Visé est de 175 m³ le 2 décembre 1925 et passe à 825 le 12, redescend à 325 le 20, pour monter à **2952 m³/s** le 1^{er} janvier 1926 et retomber à 385 m³ le 18.

La Meuse déborde de partout et de Chokier à Visé, c'est 35.000 maisons qui sont dans l'eau.

Par l'ampleur des dégâts qu'elle entraîne, c'est, sans conteste, l'une des trois inondations les plus catastrophiques du siècle qui ont touché la vallée de la Meuse, les autres étant celles de décembre 1993 et janvier 1995. Plus proche, on se souvient bien sûr de juillet 2021.



1926, le pont.
Vues depuis le Quai du Halage
et depuis la rive droite.



Securiworks
Coordinateur sécurité-santé
Conseiller en prévention

Marc Poelmans
29 rue des Ecoles, 4600 Visé
0495/12.29.09

Club-J
Aquagym
Bébés-nageurs
Cours particuliers

Joëlle Jamblin
59 rue des Ecoles, 4600 Visé
04/379.81.66 BE 0.833.527.334
www.club-j.be

L'Arsenal de Capitan
Jouets médiévaux
Figurines historiques et fantastiques
Articles décoration

29 rue des Ecoles,
4600 Visé
0495/12.29.09
www.capitan.be

Aujourd'hui les villes ne sont plus inondées, grâce au système de pompes de démergement qui refoulent automatiquement les eaux vers la Meuse. Mais cette solution a des limites ! Le problème de l'urbanisation intensive et irréfléchie a imperméabilisé les sols. L'eau qui s'infiltrait autrefois part directement vers les fleuves via les égouts, et les nappes phréatiques baissent. En région flamande, on manque d'eau et bétonner les sols est maintenant interdit. On a rectifié les rivières et les fleuves en leur donnant des rives très rectilignes qui facilitent et accélèrent le trajet de l'eau, mais la saturation arrive comme cela a été démontré en 2021.



Et aujourd'hui encore, on laisse construire dans des zones inondables et les données des aléas d'inondations de 1926, qui se trouvaient sur le portail de la région wallonne, ont disparu 48 heures après les inondations de 2021, masquant ainsi la responsabilité politique. Rappelons que si une construction est faite dans une zone clairement identifiée comme inondable, c'est un motif de refus d'intervention des assurances. Mais si on a autorisé à construire c'est normalement que c'était bon non ?

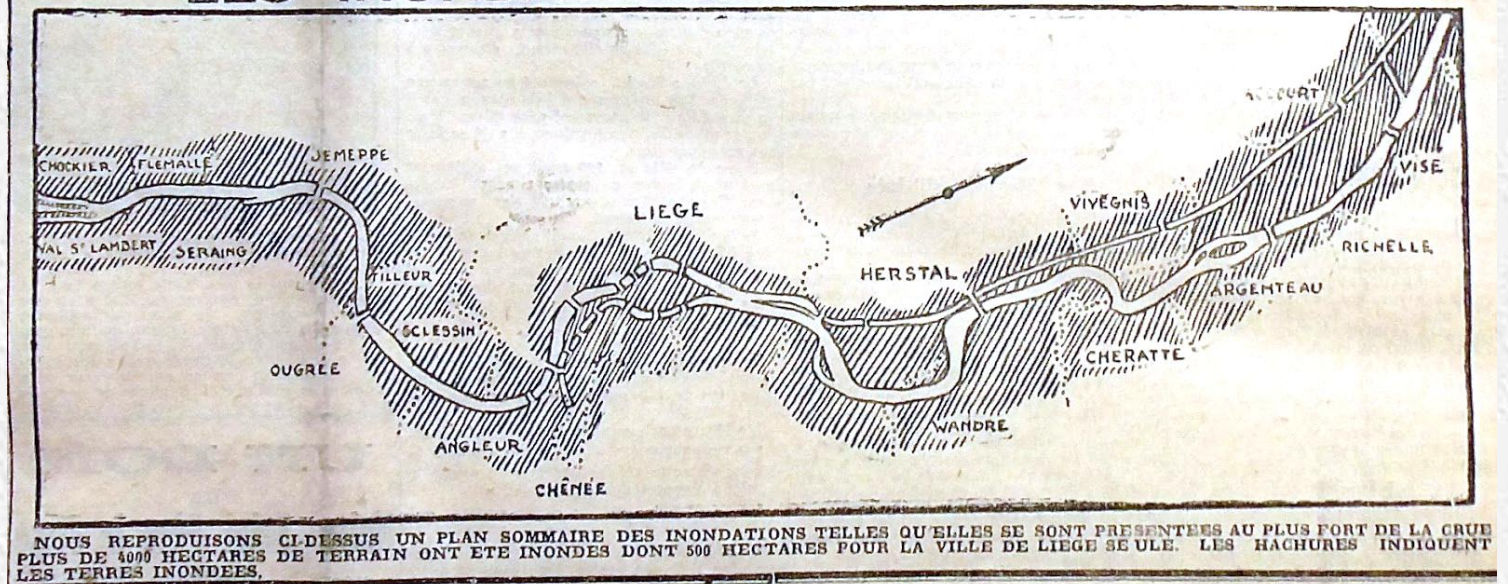
D'où l'intervention de la région pour indemniser à la place des assurances en 2021 grâce à une loi qui préserve les bénéfices de ces dernières et limite leurs interventions.

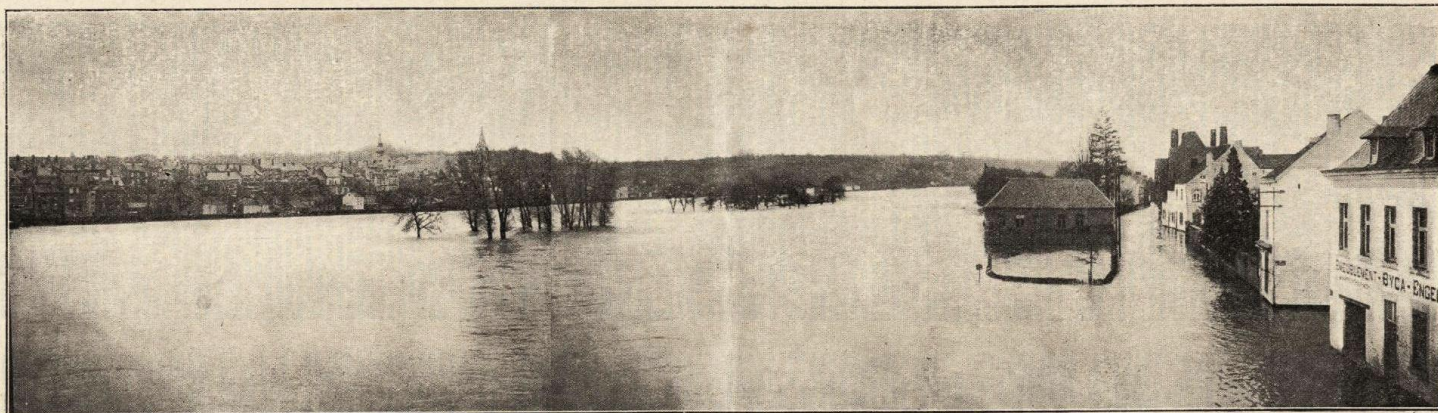
Les assureurs ont déboursé 2 milliards d'euros en indemnités, le coût total estimé des dommages s'élevant au 31 décembre 2022 à 2,4 milliards d'euros. Un montant de 1,05 milliard d'euros sera remboursé au fil du temps par les régions, donc par nous, comme convenu entre les autorités et le secteur de l'assurance. Mais à part ça, nos primes augmentent... On paye deux fois...

On renfloue banques et assurances, et en attendant, pour intervenir efficacement, nos pompiers manquent de moyens...

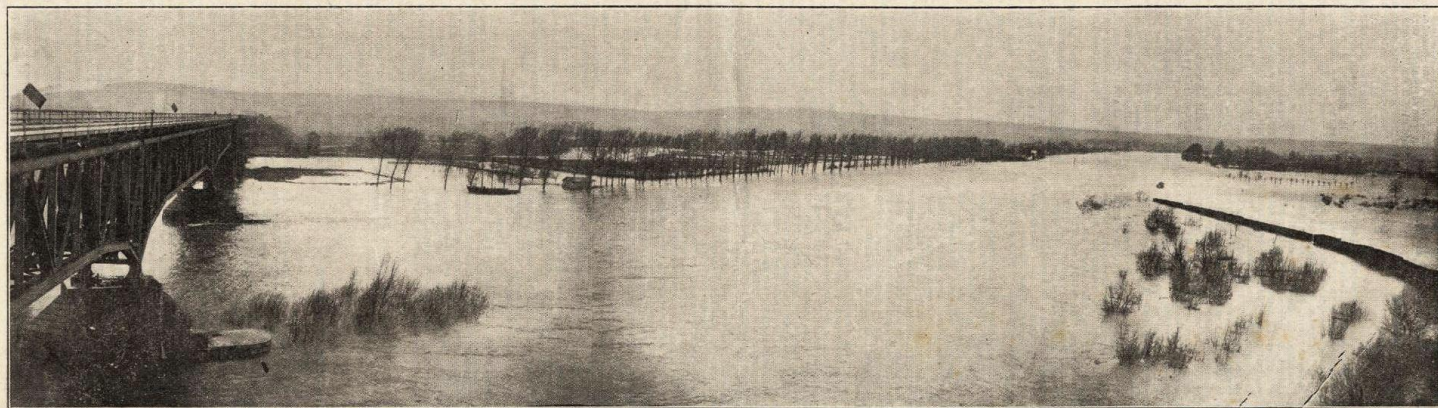


LES INONDATIONS AU PAYS DE LIÈGE





VUE PRISE DU PONT DE VISÉ. — Des deux côtés de la Meuse, à Visé, le spectacle présentait la même grandeur tragique et impressionnante. Une immense tristesse plane sur cet horizon, où toutes les communications sont coupées, où souffre une population sans feu, sans lumière, et à laquelle le pain n'arrive qu'au prix de grandes difficultés.



Sur le territoire de Visé, la Meuse avait étendu, tel un immense linceul jaune, la nappe immense de ses inondations. Le fleuve, qui roulait à torrents, avait atteint une largeur de plusieurs kilomètres, submergeant tout sur son passage, poussant ses flots jusqu'aux branches des arbres.

Un tragique panorama. -- La Meuse à Visé



1926 Visé. Quartier de Souvré.

Souvré 1926





1926 Visé. Quartier de Souvré.



1926 Visé. Chemin de fer près du pont.

L'écluse que l'on aperçoit ci-dessous, se trouvait à la place de l'actuelle brasserie La Capitainerie dans le quartier Basse-Meuse.

Située au bout du canal de jonction, elle est loin derrière l'ancien barrage totalement submergé sous la masse d'eau.



Visé, Basse-Meuse. Ecluse aval en 1926.

Devant-le-Pont Quai du Halage 1926



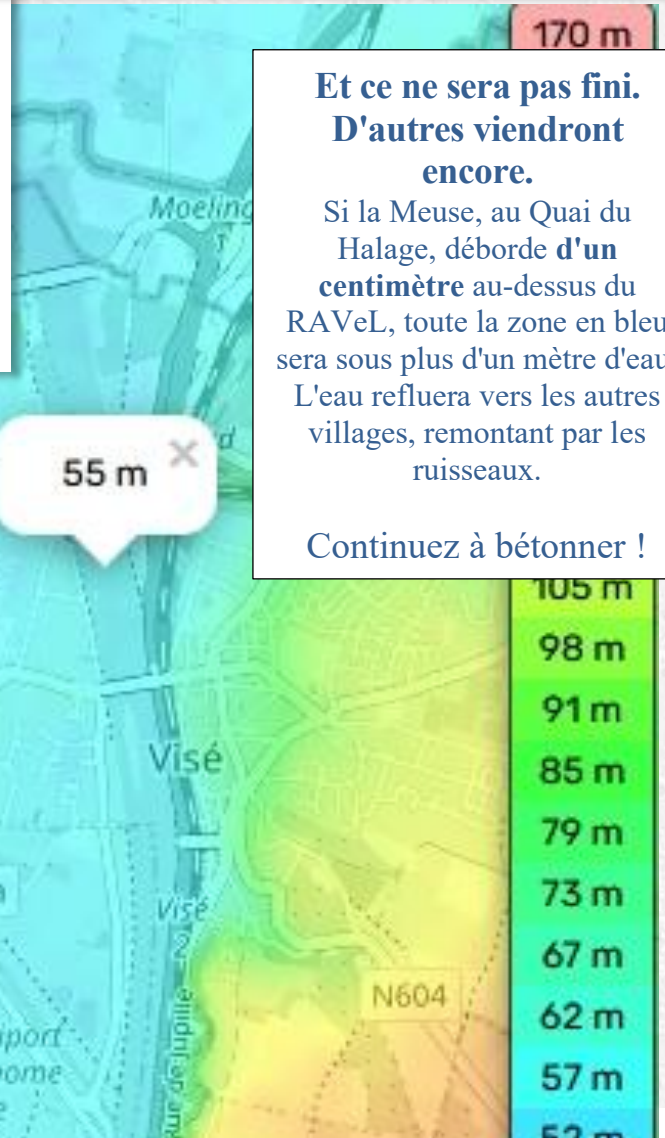
Le Quai du Halage, maintes et maintes fois inondé. Depuis la suppression du barrage à aiguilles de Visé et la construction du barrage de Lixhe, il est maintenant au niveau de la Meuse dont les berges ont été surélevées de près d'un mètre. Dès lors le moindre débordement aura des répercussions catastrophiques.



Mars 1956. Début d'inondations, Quai du Halage à Devant-le-Pont / Visé.



1961- Visé. Devant-le-Pont Quai du Halage.



**Et ce ne sera pas fini.
D'autres viendront
encore.**

Si la Meuse, au Quai du Halage, déborde **d'un centimètre** au-dessus du RAVeL, toute la zone en bleu sera sous plus d'un mètre d'eau. L'eau refluera vers les autres villages, remontant par les ruisseaux.

Continuez à bétonner !

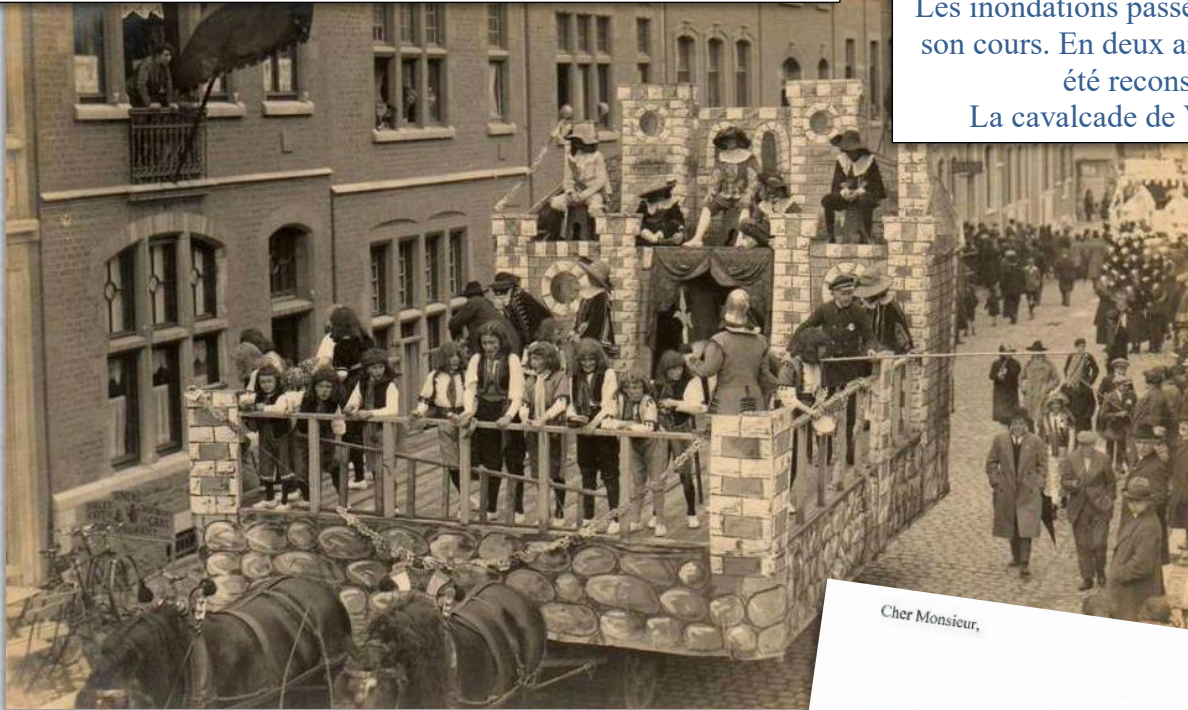


Haus même sur le pont de Visé.

Tour de Belgique cycliste

Magazine Les Sports Illustrés N°279 du 25/8/1926.

Au fond, l'église de Devant-le-Pont a toujours son ancien clocher.



Les inondations passées, la vie reprend son cours. En deux ans, la collégiale a été reconstruite.

La cavalcade de Visé en 1926.

Ils ont osé !

Malgré l'opposition de la Fédération Nationale des Combattants à laquelle il fut répondu que le carrefour nécessitait un aménagement, le monument du Roi Albert a été enlevé.

Le but n'est que d'y mettre un autre pour le 450^e anniversaire des francs arquebusiers, ou quand le folklore prend le pas sur l'histoire et le patriotisme. Rappelons que les deux boulevards, au centre desquels trônait le monument, étaient autrefois le siège des "Maisons Albert", ces habitations provisoires en bois installées après la destruction de Visé en 1914. Encore un bel exemple de la politique "démocratique", locale, le sujet n'ayant pas été abordé au conseil communal.

A noter que dans les deux autres gildes, certains n'ont pas non plus vraiment apprécié. Mais bon les francs disent MRci...

Le Palais Royal n'est pas intervenu semble-t-il, mais nous a remerciés pour notre intérêt envers notre Histoire et notre Patriotisme.

Ils espèrent que d'ici 2029 nous aurons oublié. Comptez sur nous pour le rappeler jusqu'au jour de l'inauguration !



Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'être chargé par Sa Majesté le Roi d'accuser réception de votre lettre du 12 août dernier.

Le Roi en a pris connaissance avec attention et vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'Histoire et au Patriotisme qui animent votre démarche.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent Houssiau
 Vincent Houssiau
 Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi



CHÂTEAU DOSSIN, CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE.

Après l'eau, le feu...

Le château dérange c'est un fait, le restaurer pour en faire des appartements est plus coûteux que le démolir et repartir à zéro.

On connaît les habitudes des promoteurs de laisser de tels biens se dégrader jusqu'à dire "Dommage, maintenant c'est trop tard..."

La situation est dénoncée depuis des années sans la moindre réaction du monde politique ou des services du patrimoine.

Toujours aussi motivées à le défendre, malgré la fatigue, les problèmes, et la lassitude, deux sœurs jumelles, les néerlandaises **Laura et Julia Verhaegh**, ont été les dernières occupantes du château dont elles assuraient le gardiennage par occupation.

Elles ont proposé d'en faire un centre de revalidation, particulièrement bien situé en face de la clinique.

Contact est pris avec le groupe CHC, propriétaire de la clinique, qui se déclare favorable au projet et un investisseur spécialisé dans le domaine des soins aux personnes âgées, la société Lindbergh de Hasselt, est trouvé en 2015.

Mais un concurrent se déclare : la société Willemen, de Malines, avec un projet purement immobilier.

" Nous nous étions renseignées auprès de la commune d'Oupeye pour connaître leur position par rapport à notre projet de maison de revalidation ", explique Julia Verhaegh.

" Ils nous ont assuré ne pas être favorable au projet d'appartements de la société Willemen et vouloir garantir l'intégrité du château et du parc. Mais quand Lindbergh a entamé les premières démarches officielles auprès de la commune, le discours a totalement changé. Et nous avons perdu notre investisseur. ..."



Elles veillaient aussi à collecter et évacuer les eaux qui déjà fuyaient du toit.



Les sœurs courage.
Plus de 10 ans de combat.



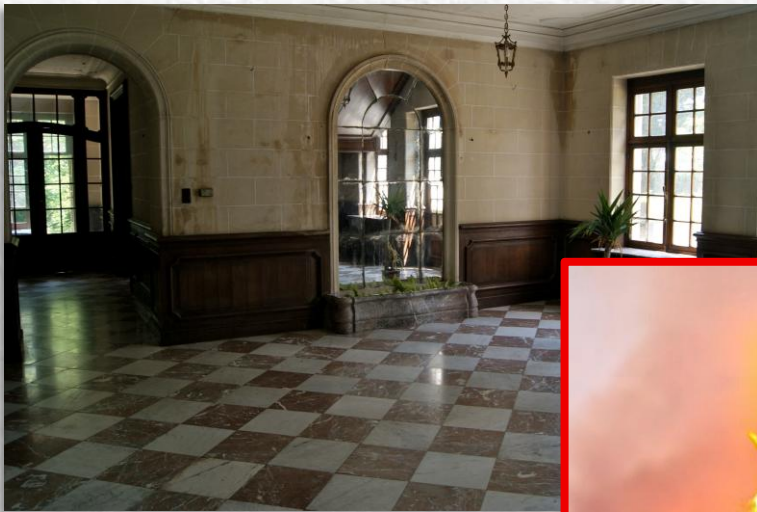
Y faire un centre de revalidation, quelle bonne idée !
Mais le politique va vite changer d'avis...
On connaît le poids des promoteurs !
Et maintenant le château a été incendié... mais pas détruit !
Une situation attendue et dénoncée depuis des années !
DÉFENDONS NOTRE PATRIMOINE !



2016 - 2026

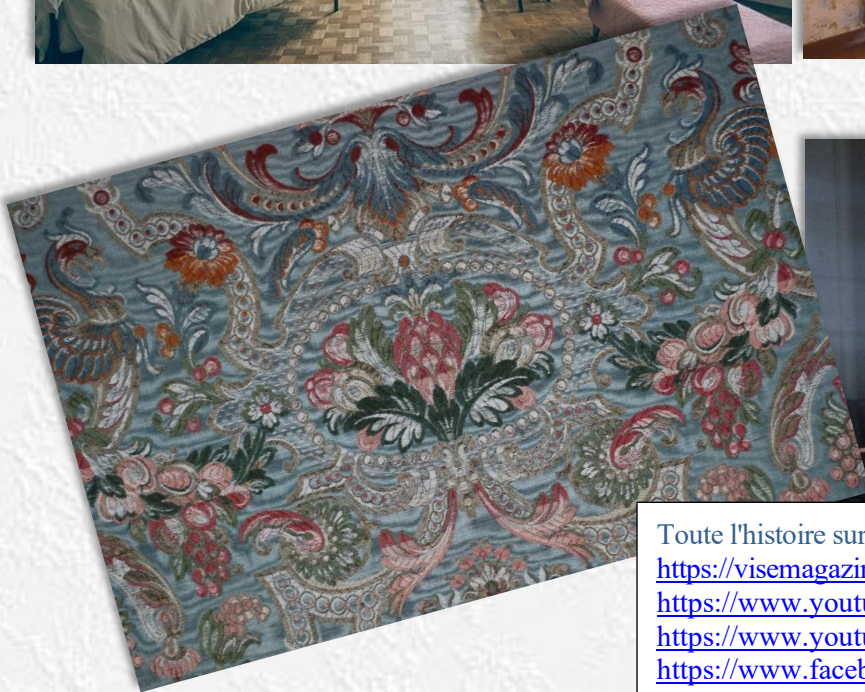


2026 05 25 10 02





L'intérieur, déjà dégradé à certains endroits, gardait une splendeur aujourd'hui disparue car tout a été abîmé faute de moyens de préservation. Il a perdu sa vocation d'habitation par un seul propriétaire, donc pour transformer l'immeuble et le mettre aux normes, que ce soit en lui donnant un accès public ou en appartements, cela nécessite un remaniement du sol au plafond, et dès lors une bonne part était malheureusement vouée à disparaître pour être modernisée entre les murs existants qui tiennent bon. Mais de nombreux éléments, comme les cheminées de marbre, pouvaient y rester. L'incendie ne change donc rien aux travaux initialement prévus, mais que de patrimoine disparu.



Toute l'histoire sur

<https://visemagazine.be/blog/2018/11/30/hermalle-chateau-dossin/>

<https://www.youtube.com/@juliaverhaegh7541>

<https://www.youtube.com/@LauraVerhaegh>

<https://www.facebook.com/reel/1238938409459008>

<https://www.facebook.com/reel/566891471530914>



Suite au dernier incendie, les citoyens qui se mobilisent pour la défense du patrimoine ont introduit une requête auprès du Procureur du Roi.

Celle-ci résume bien la situation qui perdure depuis des années au mépris du patrimoine local.

Monsieur le Procureur du Roi,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants, qui nous paraissent revêtir un caractère pénal et nécessitent, à notre sens, l'ouverture d'une enquête judiciaire urgente. Le 24 mai 2026, aux alentours de 22h00, un incendie s'est déclaré dans la tour du Château Dossin, situé rue Basse Hermalle 5 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau. Les flammes ont détruit le sommet de la tour et le clocher. Grâce à l'intervention rapide et prolongée des services de secours, qui ont combattu le sinistre pendant de longues heures, les dégâts ont pu être limités à cette partie du château. Le lendemain matin, le 25 mai 2026, les pompiers ont dû intervenir une seconde fois, suite à une nouvelle alerte pour d'importantes émanations de fumée. Nous rapportons également les éléments climatiques et techniques du 24 mai dans le château ; L'électricité est coupée et les canalisations de gaz sont absentes. Le château présente un intérieur extrêmement humide avec de l'eau stagnante en de nombreux endroits suite à des infiltrations. Des causes naturelles pour l'apparition d'un incendie au cours de la soirée paraissent donc exclues.

Cet incident a été relaté dans la presse, où Monsieur le Bourgmestre d'Oupeye a laissé entendre que cet incendie pourrait compromettre le projet de rénovation préalablement autorisé pour ce bien.

Cette déclaration publique nous interpelle profondément, compte tenu du contexte que nous allons détailler ci-après.

Les conditions du permis délivré

Le permis d'urbanisme délivré le 29 juillet 2024 est accordé sous condition de la rénovation du château dans son ensemble dans la première phase et l'entretien du site.

La densité de l'habitat (*le projet immobilier*) est justifiée par les coûts de la mise en état du château. Coûts non-éligibles.(...)

Considérant dès lors qu'au vu de l'état d'abandon et de non-entretien du site depuis plusieurs années par le propriétaire des lieux, il y a lieu de prévoir le passage suivant :

1. Rénovation du château dans son ensemble...

2. L'assainissement du site, l'équipement de la parcelle et la plantation des arbres. Ceux-ci ne peuvent débuter que lorsque les travaux de la phase 1 ont commencé.

3. La réalisation de l'immeuble A. Le point de départ du délai de péremption de cette phase est la fin de la réalisation des phases 1 et 2. (Car dans l'éventualité où l'ensemble du projet ne serait pas mis en œuvre, l'immeuble A impacte le moins l'aspect patrimonial et conserve la mise en valeur du château).

4. La réalisation des immeubles B et C. (Pour les mêmes motifs et raisons). Le point de départ du délai de péremption de cette phase est la réalisation des fondations de l'immeuble A.

Cette autorisation constitue une obligation légale de restauration conforme, en vertu de la protection du patrimoine.

Or, depuis la délivrance de ce permis, et contrairement à toute attente légitime, aucun travail de rénovation ni aucune préparation de chantier n'ont été entrepris sur le domaine.

Il y a lieu de considérer, au vu du comportement du propriétaire, que celui-ci perçoit le château et les obligations de restauration liées à la première phase du projet comme un obstacle à ses intentions de développement immobilier.

Patrimoine monumental victime de négligences répétées.

Le Château Dossin est inscrit à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région wallonne.

Il constitue un joyau du patrimoine local, intimement lié à l'histoire et au paysage de la vallée de la Meuse, que nos communautés préservent depuis des générations.

Depuis l'acquisition du domaine par son propriétaire actuel, le 5 décembre 2015, nous constatons et dénonçons une dégradation systématique et volontaire du bien, qui se manifeste notamment par :

- L'abandon délibéré du château et de ses dépendances,
- L'abattage illégal d'arbres sur le domaine.
- La démolition en totalité des sanitaires dans la conciergerie et le château
- Le soi-disant vol des belles cheminées en marbre des salons du château (voir article dans le Visé Magazine du 4 février 2022) ;



- Des plaintes formelles ont été déposées auprès des services compétents, portant sur ces négligences répétées et volontaires, mais sont restées à ce jour sans suite connue ;
- Le maintien ouvert des portails et des accès.
- L'absence complète d'entretien du parc transformé en jungle et constitutive d'une infraction persistante au règlement général de Police ;



- En période de deuxième demande de permis, la veille du refus officiel du permis lundi 23 janvier 2023, un premier incendie est survenu (le 22 janvier 2023) dans l'intérieur du château, signalé par des urbexers vidéo à l'appui et relayé par la presse. L'incendie de 24 mai 2026, qui constitue le second sinistre d'origine intérieure, renforce nos craintes qu'il pourrait s'agir d'un acte volontaire visant à se soustraire à ces obligations.

Au regard de l'ensemble de ces éléments — deux incendies en moins de quatre ans, une absence totale de surveillance et d'entretien, des plaintes antérieures restées sans suite et l'existence d'intérêts financiers susceptibles d'être servis par la destruction partielle ou totale du bien — nous vous prions instamment, Monsieur le Procureur du Roi, d'ordonner :

1° L'ouverture d'une enquête judiciaire indépendante et approfondie sur les causes et circonstances de l'incendie du 24 mai 2026, afin de déterminer si un acte criminel

a été commis ;

2° L'examen du comportement du propriétaire depuis son acquisition du domaine en 2015, au regard des dispositions relatives à la protection du patrimoine et du règlement général de Police ainsi que le cas échéant, des infractions pénales de dégradation volontaire d'un bien protégé ;

3° La mise en œuvre de toutes mesures conservatoires urgentes nécessaires à la préservation du Château Dossin dans l'attente des résultats de l'enquête.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire, témoignage ou document utile à vos investigations.

Dans l'espoir que vous réserverez une suite favorable à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur du Roi, l'expression de notre haute considération.

Les riverains et les personnes soutenant la rénovation du Château Dossin

La charpente a souffert mais le bâtiment peut être réparé a affirmé le bourgmestre Serge Fillot.
Elle aurait dû être changée de toute façon lors de la transformation en appartements en respectant les normes d'isolation.
Idem plafonds et planchers, législation incendie oblige.
Le château peut et doit être restauré !



Le château Dossin en 2016



La 30^e division d'infanterie américaine "Old Hickory" a cumulé 282 jours de combats intenses sur le front européen.

Débarquée sur Omaha Beach entre le 10 et le 14 juin 1944, elle fonce vers le nord et en septembre la division est l'une des premières troupes alliées à pénétrer en Belgique et aux Pays-Bas. Le 8, des éclaireurs sont signalés à Haccourt et Devant-le-Pont où les troupes prennent position et installent un pont flottant sur la Meuse traversée le 11 septembre, jour où le Private Waymon Rex Lawhorn est tué sur l'île Robinson.

Le nouveau monument est dédié à ce soldat et au 3.003 GI's de la 30th tués au combat.

Le 12, Visé est libérée. La XXXth continue vers les Pays-Bas où le village de Mesch est libéré en premier.

Elle participe à la bataille des Ardennes, entre en Allemagne et rentrera au pays le 19 août 1945.

A l'occasion de l'inauguration du monument dédié à la XXXth Infantry Division U.S., un camp de reconstituteurs s'était installé dans les terrains de la Jeunesse.

Lorsqu'ils arrivèrent le 8 septembre 1944, c'est dans tous les champs à l'arrière de la Rue des Ecoles et de la Rue de Tongres que les GI's installèrent un camp de près de 1.000 soldats, ainsi que sur l'île Robinson où les blessés étaient envoyés en convalescence.

Revêtir un uniforme historique, que ce soit du Moyen-Age ou de l'époque moderne, c'est faire preuve d'un travail de mémoire, et aussi s'imprégner de l'histoire, des coutumes, et dans les reconstitutions et commémorations militaires, de l'âme des combattants, et honorer leur mémoire.

Bien loin des considérations exclusivement festives ou religieuses des compagnies armées, gildes et schutterij, qui ont souvent des uniformes de fantaisie d'inspiration militaire, ces passionnés d'histoire ont pour vocation de faire revivre le passé glorieux de ces soldats avec le souci de l'historicité, de l'authenticité et du détail.

Et tant la discipline que le respect des valeurs militaires sont de mise jusqu'au dernier instant quand le drapeau est redescendu et replié.

Pas un insigne qui ne soit d'époque ou exactement similaire.

C'est très loin d'être du carnaval comme l'a un jour stupidement dit un bourgmestre.

La plupart des reconstituteurs 40-45 sont chaque année le 6 juin en Normandie pour commémorer le débarquement, notre cérémonie d'inauguration du monument a donc été décalée la semaine suivante. Merci aux personnalités, militaires et civiles, qui nous ont fait le plaisir et l'honneur d'assister à cette inauguration et commémoration.

Merci à la SC Les Enfants du Rivage Réunis d'avoir cédé un morceau de son terrain pour y installer le monument, aux établissement Marquet qui l'ont mis en place, à la Jeunesse pour avoir assuré l'intendance, au colonel

Eric Ernotte et au sergent Cedric Jans pour l'organisation du camp, les MP 3rd Armored Division, HG 2nd Armored Division 'Hell on Wheels', Pierre ThoFirst, Omaha 44, aux SAS, et autres qui étaient présents.

Merci aussi aux quelques donateurs qui ont soutenu le projet qui reste très majoritairement financé par son auteur.

Vos dons sont toujours les bienvenus.

Plus de deux ans de travail et de stress.

M. Poelmans





Devant-le-Pont
Drapeaux des anciens combattants,
des tambours/150^e et de la Jeunesse



Stephanie_laven



Stephanie_laven



Stephanie_laven



Stephanie_laven



Journée internationale du cramignon.

Cette année, elle se tenait le 16 mai à Visé.

Une belle journée avec comme d'habitude une importante délégation venue de la région de Eijsden où la volonté existe de les faire reconnaître par l'Unesco, la ministre belge ayant refusé pour sa part d'introduire le dossier.

Devant-le-Pont y était représenté avec le drapeau de la Jeunesse porté par le capitaine des tambours et le drapeau du cramignon de Devant-le-Pont porté par le mayer élégamment escorté de sa compagne.

La prochaine édition aura lieu aux Pays-Bas en mai 2027 à Sint Geertruid.

Images sur le site d'El Pirato: <https://elpiratoevents.weebly.com/>



William Nyssen échevin de Fourons.
Alain Krijnen, bourgmestre de Eijsden
devant les drapeaux de Devant-le-Pont.

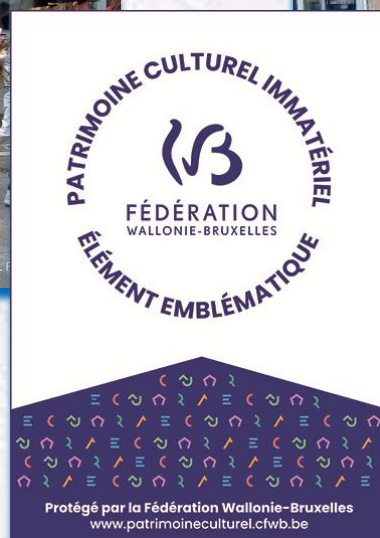


© EL PIRATO EVENTS

En plus de Devant-le-Pont dont les jeunes ont assuré le service au bar, on retrouvait les Amis Unis, Bleus et Rouges d'Emael, les Copains d'Abord de Haccourt, les Rouges et les Bleus d'Eben, la Jeunesse d'Heure, les Vrais Amis de Houtain, les Rouges et les Bleus de Haccourt ainsi que le Cercle et Cheratte bas et la délégation des Pays-Bas, jonkheden d'Eijsden Margarten (Oost-Maarland, Eijsden, Mheer) et les musiciens de Ste Cécile et K.O.H. d'Eijsden, Bleus et Rouges d'Emael et Putchers.



Harmonie Ste Cécile, De Roej, de Eijsden



Commémoration des victimes des conflits mondiaux, le lundi 20 juillet.

A 10 heures messe solennelle en l'église Notre-Dame du Mont Carmel, patronne de la paroisse.
Ensuite cortège mené par le corps des tambours de Devant-le-Pont jusqu'au Square du 12^e de Ligne pour fleurir les monuments, puis au cimetière Rue de Tongres pour la cérémonie de dépôts de gerbes et l'appel aux morts ainsi que le salut sur la tombe du Colonel Naessens de Loncin.
Vin d'honneur à la guinguette.



NE JETEZ PAS VOS VIEUX PAPIERS !

Souvent de vieux documents sont jetés, surtout après un décès.
Pourtant ce sont des mines d'or pour ceux qui, comme moi, essayent de raconter l'histoire locale.
Une photo avec des inconnus montre des bâtiments disparus et des gens qui faisaient partie de comités ou organisations locales et que certains reconnaîtront grâce aux appels sur les réseaux sociaux.
Des journaux, des publicités, de simples factures donnent des infos sur des commerces et produits disparus, sur le prix de la vie à une certaine époque. Tout peut avoir de l'importance et certains de ces documents se retrouvent dans ce magazine.
Contactez-moi, je viendrai tout chercher ou déposez tout chez moi.
Après tri les documents rejoindront mes archives ou celles des musées locaux.

Cocarde 3D
10€

Pins USA-Belgique
5 €

Pins Jeunesse DLP
5 €

Pins DLP
5 €

Nouvelles cocardes et pins.
Disponibles chez le rédacteur en chef ou au Cercle.
Tirage limité et spécialement fabriqués pour la République Libre de Devant-le-Pont.

Nous apprenons le décès de

Baragout

Dieu des fêtards

*Patron des piliers de comptoir
Membre éminent des Fonds de Cale
Compagnon émérite des tambours*

Remarquable institution, après des décennies de bons et loyaux services au fond de la guinguette, il part en retraite bien méritée oublier les whisky, cognac, gin fizz, vermouth, pekete, DLP, et bien d'autres qui furent servis à son comptoir.



Les tambours éplorés cherchent un coin du bar pour adoucir leur peine de voir leur si vieil ami s'en aller, et où ils pourront empiler les contenants de leurs ivresses festives.

Eeeetttttt ...saaaantééé !

Le Vi D'vant l'Pontwès est totalement indépendant, et avec une totale liberté d'expression. Depuis 12 ans, il est autofinancé par son rédacteur en chef et n'est, pas encore, sponsorisé. Les coûts d'impression sont bien plus élevés qu'au début.

Si vous voulez soutenir nos actions, votre participation, même minime, est bienvenue.

Merci à ceux qui ont déjà répondu à mes appels de soutien.

République Libre DLP : BE26 7320 7572 5729

Paypal dlp@proximus.be

Pour l'année prochaine, si vous désirez un encart publicitaire, contactez-moi avant juin.

Distribué gratuitement à 1.000 exemplaires, disponible au musée de Visé et en ligne sur plusieurs plateformes.

marc.poelmans@skynet.be

<https://devantlepont.be>

<https://1579.be> 0495/12.29.09